

DEPARTEMENT
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAATION
10 JANVIER 2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 janvier 2022

Objet :

**Budget Annexe M22 Service de Soins Infirmiers à Domicile
Constitution d'une provision pour charges d'exploitation
Exercice 2021**

ACTE TRANSMIS
EN SOUS-PREFECTURE

LE 18 JAN. 2022

PUBLIE-LE 19 JAN. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 janvier à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle A de la MVA, sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean-Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN

Pouvoirs :

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLANCHARD

Absents excusés :

Monsieur Philippe ADAM, Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI, Madame Sophie MERCIER, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, Madame Catherine VIVILLE, Monsieur David YTIER, Monsieur Farid ZERGUINE.

Secrétariat :

Madame Brigitte SOLER, Directrice du C.C.A.S.

Par décision tarifaire n° 727 du 22/07/2021, l'Agence Régionale de Santé a fixé le forfait global de soins à 697 370,47 € au titre de 2021. Le montant de la dotation globale 2021 a été ajusté par l'ARS par décision tarifaire n°470 du 15/12/2021 passant à un montant global de 987 585,42 € soit une augmentation de + 290 214,95 € dont 272 991,20 € de crédits non reconductibles.

L'ARS a sollicité le SSIAD de Salon de Provence dans le cadre de diverses enquêtes pour connaître les besoins de ce dernier en matière d'investissement et de fonctionnement pour permettre l'amélioration des dotations en matériel des agents (véhicules, logiciel de télégestion...) mais également la qualité de vie au travail (séance d'ostéopathie, ergothérapie, soutien psychologique individuel et collectif...).

Les financements alloués par l'ARS dans ce cadre s'élèvent à 267 725 € et doivent être utilisés dans les 2 ans soit d'ici le 31/12/2023.

Le SSIAD a pu également bénéficier d'aides spécifiques pour les surcoûts liés au covid pour l'acquisition de petit matériel et logistique pour 3 982,16 €.

Enfin, l'ARS a versé une aide forfaitaire pour le remboursement des auto test pour 1 284,04 €.

L'ensemble de ces crédits non reconductibles représente 272 991,20 €.

Ces crédits alloués en 2021 ne seront pas utilisés sur l'exercice et pour éviter une reprise de résultat lors de l'examen du compte administratif 2021 par l'ARS en 2022, il est proposé de constituer une provision pour charges d'exploitation d'un montant de 272 991,20 € détaillée comme suit :

TYPE AIDE ARS	OBJET DEMANDE DE FINANCEMENT	TYPE ENQUETE	MONTANT ALLOUE	DATE DECISION ATTRIBUTION
attribution investissement immobilisation	véhicules type 106 pour aides soignantes	télégestion et investissement	195 925,00 €	décision tarifaire 15/12/2021
attribution investissement QVT	exosquelette	télégestion et investissement	11 200,00 €	décision tarifaire 15/12/2021
attribution investissement QVT	kit MAD -posture	télégestion et investissement	6 136,00 €	décision tarifaire 15/12/2021
attribution investissement QVT	séance d'ostéopathie et ergothérapie	télégestion et investissement	1 500,00 €	décision tarifaire 15/12/2021
attribution investissement QVT	séance de psychologie de groupe = 1 APP tous les 15 jours sur 10 mois + séances de psychologie individuelle 2h/mois et par salariée	télégestion et investissement	8 700,00 €	décision tarifaire 15/12/2021
attribution formation lié transition budgétaire	formation CPOM bascule EPRD et ERRD	télégestion et investissement	2 264,00 €	décision tarifaire 15/12/2021
attribution investissement matériel télégestion	logiciel métier UP / smartphone / tablette	télégestion et investissement	25 200,00 €	décision tarifaire 15/12/2021
TOTAL ATTRIBUTION TELEGESTION ET INVESTISSEMENT			250 925,00 €	
cahier des charges relatif à l'accompagnement des SSIAD pour l'acquisition d'un système de télégestion mobile			16 800,00 €	décision tarifaire 15/12/2021
enquête régionale 1er trimestre 2021 - PHASE 2	surcoût petit matériel et logistique	enquête régionale 1er trimestre 2021	3 982,16 €	décision tarifaire 15/12/2021
aide forfaitaire	auto test		1 284,04 €	décision tarifaire 15/12/2021
TOTAL FINANCEMENT ARS			272 991,20 €	

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la constitution d'une provision d'un montant total de 272 991,20 €.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- **DECIDE** de constituer une provision d'un montant total de 272 991,20 €
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget par décision modificative

POUR : Monsieur Stéphane BLANCHARD, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME
Au registre suivent les signatures des présents.

Stéphane BLANCHARD
Vice-président du C.C.A.S.



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text: 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', 'MAYORAL COMMUNAL', 'ASSOCIATION SOCIALE', and 'DE SALON de PROVENCE'.